

## TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

CA12 A (1)  
CA 12 AE (2)N°10968\*27  
FORMULAIRE OBLIGATOIRE  
en vertu des dispositions  
de l'art. 298 bis-I-1° du CGI

DÉCLARATION RELATIVE À L'EXERCICE OU À LA PÉRIODE DU ..... / ..... / 20..... AU ..... / ..... / 20.....

Horaires d'ouverture sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »

Cette déclaration doit obligatoirement être renvoyée **au plus tard le 5 mai 2025** (clôture au 31/12/2024) ou, sur option, **avant le cinquième jour du cinquième mois qui suit la clôture de l'exercice** (clôture en cours d'année)  
(CGI, art. 298 bis-I-1°)

<b>Identification du destinataire</b>	Nom ou dénomination	
	Adresse	

*Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.*

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CM	OPT	Code service	Régime

N° d'identification de l'établissement (SIRET) |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|

N° de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM) |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

(1) Si vous clôturez votre exercice en cours d'année, rayez la mention CA 12 A (en haut à droite).

(2) Si vous clôturez votre exercice le 31 décembre, rayez la mention CA 12 AE (en haut à droite).

**MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice)**

**ATTENTION :** ne portez pas de centimes d'euro (cf. règles d'arrondissement dans la notice).

**PAIEMENT, DATE, SIGNATURE**

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Date : ..... Téléphone : .....	<b>Somme :</b>	<b>Date :</b> .....	<b>Pénalités</b>	
		N° PEC  _ _ _ _ _ _	Taux % 9000	
	N° d'opération  _ _ _ _ _ _	Taux % 9001		
	Signature : .....		Taux % 9002	
			Taux 5 % 9005	
			Taux % 9006	
			Taux % 9007	
Paiement par virement bancaire : <input type="checkbox"/> * (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> ou auprès de votre service des impôts).			Date de réception	
Paiement par imputation * : <input type="checkbox"/> Si vous payez par chèque : utilisez un chèque barré ; l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.				

**CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE**

Depuis le 1er octobre 2014, vous avez l'obligation de télédéclarer et télépayer la TVA par transfert de fichier ou Internet. La somme due est prélevée automatiquement, au plus tôt à la date d'échéance.

Les demandes de remboursement de crédit de TVA doivent également être télétransmises.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous connecter sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique « Professionnels » ou contacter votre service.

**I. DÉCOMPTÉ DE L'IMPÔT BRUT**

OPÉRATIONS NON TAXÉES		Base hors taxe	OPÉRATIONS NON TAXÉES		Base hors taxe
00	Achats en franchise	0037	03	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie-	0034
01	Exportations hors Union Européenne	0032	3B	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
02	Autres opérations non imposables	0033	3C	Importations (autres que les produits pétroliers)	0052
2A	Ventes à distance taxables dans un autre État membre au profit de personnes non assujetties	0047	3D	Acquisitions intracommunautaires	0055
OPÉRATIONS TAXÉES			Base hors taxe	Taxe due	
Opérations réalisées en France métropolitaine					
04	Taux normal 20 %	0207			
5A	Taux réduit 10 %	0151			
5C	Taux réduit 5,5 %	0105			
Opérations réalisées dans les DOM					
06	Taux réduit 2,1 %	0100			
07	Taux normal 8,5 %	0201			
Opérations à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
08	Anciens taux	0900			
09	Taux particuliers	0950			
Importations réalisées à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022					
I1	Taux normal 20 %	0210			
I2	Taux réduit 10 %	0211			
I3	Taux réduit 8,5 %	0212			
I4	Taux réduit 5,5 %	0213			
I5	Taux réduit 2,1 %	0214			
I6	Taux réduit 1,05 %	0215			
Autres opérations					
9B	Achats d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030			
9C	Achats de prestations de services auprès d'un assujetti non établi en France	0044			
10	Cessions d'immobilisations	0970			
11	Livraisons à soi-même	0980			
12	Autres opérations imposables	0981			
13	Acquisitions intracommunautaires	0031			
14	TVA antérieurement déduite à reverser		0600		
4B	Sommes à ajouter		0602		
15	<b>TOTAL TVA BRUTE DUE (lignes 04 à 4B)</b>				

**II. DÉCOMPTÉ DE L'IMPÔT DÉDUCTIBLE**

BIENS ET SERVICES OUVRANT DROIT À DÉDUCTION			Taxe déductible
17	Biens constituant des immobilisations (1)	0703	
18	Autres biens et services (1)	0702	
19	Crédit antérieur non imputé et non remboursé	0058	
20	Omissions ou compléments de déductions	0059	
2B	Sommes à imputer	0603	
20A	(1) Compte tenu, le cas échéant, du coefficient de taxation forfaitaire	<input type="text" value="..... %"/>	
21	<b>TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (17 + 18 + 19 + 20 + 2B)</b>		

**III. DÉCOMPTÉ DE L'IMPÔT NET**

23	TVA due (ligne 15 – ligne 21)	8900	
24	Ou CRÉDIT (ligne 21 – ligne 15)	0705	
IMPUTATIONS / RÉGULARISATIONS			
25	Total des acomptes versés (pénalités de retard exclues)	0018	
RÉSULTAT NET			
28	Solde dû : si ligne 23 – (lignes 24 + 25) ≥ 0		
29	Ou Excédent de versement : si ligne 25 – ligne 23 ≥ 0		
30	Solde excédentaire (lignes 24 + 29)	0020	

## I V. DÉCOMPTE DES TAXES ASSIMILÉES

31	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles (CGI, art. 302 bis MB)		4220	
33	Taxe sur certaines dépenses de publicité (CGI, art. 302 bis MA) au taux de 1 %	Base imposable	4213	
34	Taxe spéciale due en cas de non-respect de l'engagement de conserver pendant 5 ans les parts de FCPR ou FCPI (article 209-0 A du CGI)		4326	
35	Taxe due par les employeurs de main-d'œuvre étrangère (CESEDA, art. L436-10)		4314	
35C	Contribution due par les gestionnaires des réseaux publics d'électricité (CGCT, art. L 2224-31 I bis)		4236	
50A	Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art. 302 bis N à 302 bis R)		4253	
50B	Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)		4254	
51	Redevance sanitaire pour le contrôle de certaines substances et de leurs résidus (CGI, art. 302 bis WC)		4247	
52	Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art.302 bis WA)		4248	
53	Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB)	Nombre de tonnes	4249	
54	Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (125 € par établissement) (CGI, art. 302 bis WD à WG)	Nombre d'établissements	4250	
	Redevance phytosanitaire à la circulation intracommunautaire et à l'exportation (Code rural et de la pêche maritime, art. L 251-17-1)			
55	– à la circulation intracommunautaire (PPE)		4273	
56	– à l'exportation		4274	
	Taxe sur les produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, art. L 253-8-2)			
	– au taux de 0,9 %	Base imposable	a	
	– au taux de 0,1 %		b	
56A	Total de la taxe sur les produits phytopharmaceutiques due ( $a*0,9\%+b*0,1\%$ )			4321
	Taxe forfaitaire sur les ventes de métaux précieux, de bijoux, d'objets d'art, de collection et d'antiquité (CGI, art. 150 VI à VM)			
57	– sur les ventes de métaux précieux au taux de 11 %	Base imposable	4268	
58	– sur les ventes de bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité au taux de 6 %	Base imposable	4270	
	Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) (CGI, art. 1600-0 I) au taux de 0,5 %			
59	– sur les ventes de métaux précieux	Base imposable	4269	
60	– sur les ventes de bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité		4271	
	Taxe annuelle sur les véhicules lourds de transport de marchandises (CIBS, art. L421-94)			
		Nombre de véhicules	dont nombre de véhicules rail-route	Montant de la taxe
	1-Véhicules à moteur isolés	PTAC inférieur à 27 t		1a
		PTAC supérieur ou égal à 27 t		1b
	2-Ensembles articulés constitués d'un tracteur et d'une ou plusieurs semi-remorques	PTRA inférieur à 39 t		2a
		PTRA supérieur ou égal à 39 t		2b
	3-Remorques de la catégorie O4			3
60A	Total de la taxe annuelle sur les véhicules lourds de transport de marchandises due ( $1a + 1b + 2a + 2b + 3$ )			4303
60B	Taxe annuelle sur les émissions de dioxyde de carbone des véhicules de tourisme (CIBS, a du 1° de l'art. L421-94). Une fiche d'aide au calcul (formulaire n°2857-FC-SD) et sa notice sont disponibles sur <a href="http://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a>			4323
	Nombre de véhicules relevant du nouveau dispositif d'immatriculation (depuis le 1 <sup>er</sup> mars 2020)			
	Nombre de véhicules ne relevant pas du nouveau dispositif d'immatriculation: (réception européenne, dont la première mise en circulation est intervenue à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2004 et non utilisés par le redevable avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2006)			
	Nombre d'autres véhicules soumis à la taxe			
	Nombre de véhicules exonérés dont la source d'énergie est l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux			
	Nombre des autres véhicules exonérés			
60C	Taxe annuelle sur les émissions de polluants atmosphériques des véhicules de tourisme (CIBS, b du 1° de l'art. L421-94). Une fiche d'aide au calcul (formulaire n°2858-FC-SD) et sa notice sont disponibles sur <a href="http://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a>			4313
	Nombre de véhicules exonérés			

Prélèvement sur les paris hippiques								
61	– au profit de l'État (CGI, art. 302 bis ZG) au taux de 20,2 %			Base imposable		4256	.....	
62	– au profit des organismes de sécurité sociale (CSS, art. L137-20) au taux de 6,9 %					4259	.....	
63	– engagés depuis l'étranger sur des courses françaises et regroupés en France au taux de 12 % (CGI, art. 302 bis ZO)					4255	.....	
Redevance due par les opérateurs agréés de paris hippiques en ligne								
64	– Enjeux relatifs aux courses de trot (CGI, art. 1609 tertricies) au taux de 6,7 %					4266	.....	
65	– Enjeux relatifs aux courses de galop (CGI, art. 1609 tertricies) au taux de 6,7 %					4267	.....	
<b>Contribution sur la rente infra-marginale de la production d'électricité due au titre de la période 4 du 01/01/2024 au 31/12/2024</b>								
	P4 – Calcul de la marge forfaitaire	Quantité d'électricité produite sur la période (en MWh)	Forfait	Report d'un montant négatif d'une période antérieure	Marge forfaitaire (minorée du report le cas échéant) (a)			
	P4 – Sommes déductibles au titre des redevances hydrauliques					Montant déductible (b)		
	P4 – Sommes déductibles au titre du service public de traitement des déchets					Montant déductible (c)		
	<b>Taxe due au titre de P4 si (a - b - c) &gt; 0</b>							
	Régularisation au titre d'une période antérieure							
	Montant de la contribution sur la rente infra-marginale de la production d'électricité due au titre de P4 (Taxe due au titre de P4 +/- Régularisation au titre d'une période antérieure)				<b>A</b>			
<b>Contribution sur la rente infra-marginale de la production d'électricité due au titre de la période 5 du 01/01/2025 au 31/12/2025 (uniquement en cas de cessation d'activité en 2025)</b>								
	P5 – Calcul de la marge forfaitaire	Quantité d'électricité produite sur la période (en MWh)	Forfait	Report d'un montant négatif d'une période antérieure	Marge forfaitaire (minorée du report le cas échéant) (a)			
	P5 – Sommes déductibles au titre des redevances hydrauliques					Montant déductible (b)		
	P5 – Sommes déductibles au titre du service public de traitement des déchets					Montant déductible (c)		
	<b>Taxe due au titre de P5 si (a - b - c) &gt; 0</b>							
	Régularisation au titre d'une période antérieure							
	Montant de la contribution sur la rente infra-marginale de la production d'électricité due au titre de P5 en cas de cessation d'activité en 2025 (Taxe due au titre de P5 +/- Régularisation au titre d'une période antérieure)				<b>B</b>			
65A	<b>Total de la contribution sur la rente infra-marginale de la production d'électricité due (report de A + B si &gt; 0)</b>						4315	.....
66	Contribution sur les boissons non alcooliques contenant des sucres ajoutés (CGI, art.1613 ter)			Nombre d'hectolitres		4294	.....	
67	Contribution sur les boissons non alcooliques (CGI, art. 1613 quater II 1°), 0,54€/hL			Nombre d'hectolitres		4296	.....	
68	Contribution sur les boissons non alcooliques contenant des édulcorants de synthèse (CGI, art. 1613 quater II 2°)			Nombre d'hectolitres		4295	.....	
<b>TOTAL DES LIGNES 31 à 68 (à reporter ligne 40)</b>								

**V. CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE : RÉGULARISATION D'ACCISE SUR LES ÉNERGIES**

		Crédit d'accise sur les énergies						Versement d'accise sur les énergies			
		Crédit constaté (a)		Crédit imputé sur la TVA (dans la limite de la ligne 28) (b)		Reliquat de crédit à rembourser (a-b)			Taxe due		
		Montant		Montant		Montant			Montant		
Accise sur l'électricité	.....	X1	8100	.....	Y1	8110	.....	Z1	8120	.....	
Accise sur les gaz naturels	.....	X2	8101	.....	Y2	8111	.....	Z2	8121	.....	
Accise sur les charbons	.....	X3	8102	.....	Y3	8112	.....	Z3	8122	.....	
<b>Accise sur les autres produits énergétiques</b>	.....	XA	8105	.....	YA	8115	.....				
Accise sur le gazole non routier agricole								ZB	8125	.....	
<b>TOTAL</b>	.....	<b>X4</b> (X1+X2+X3+XA) à reporter ligne X5		.....	<b>Y4</b> (Y1+Y2+Y3+YA) à reporter ligne Y5		.....	<b>Z4</b> (Z1+Z2+Z3+ZB) à reporter ligne Z5		.....	

**VI. RÉCAPITULATION**

CRÉDIT OU EXCÉDENT				TAXE À PAYER			
36	Crédit de TVA (report de la ligne 30)		.....	X5	Crédit d'accise sur les énergies des consommateurs imputé sur la TVA (report de la ligne X4)	8103	.....
37	Remboursement de crédit de TVA demandé au cadre VII	8002	.....	39	TVA nette due (ligne 28 – ligne X5)	8901	.....
38	Crédit à reporter (lignes 36 – 37) (cette somme est à reporter ligne 19 de la prochaine déclaration CA 12 A / CA 12 AE)	8003	.....	40	Taxes assimilées (total des lignes 31 à 68)		.....
Y5	Remboursement de reliquat d'accise sur les énergies demandé par les consommateurs (report de la ligne Y4)	8113	.....	Z5	Total de l'accise sur les énergies dû par les consommateurs (report de la ligne Z4)	8123	.....
				41	<b>Total à payer</b> (lignes 39 + 40 + Z5) (n'oubliez pas d'effectuer le règlement correspondant)	9992	.....

**ATTENTION : une situation de TVA créditrice (ligne 36 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 40 et de l'accise sur les énergies déclarée ligne Z5.**

**VII. DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES CRÉDITS DE TVA**

42	Crédit remboursable dégagé à la clôture de l'année ou de l'exercice (≥ 150 €, ou, < à 150 € uniquement en cas de cession, décès, entrée dans un groupe TVA) (ligne 24)	.....
43	Excédent de versement dégagé (ligne 29)	.....
44	Maximum remboursable (lignes 42 + 43)	.....
45	Remboursement demandé	.....
46	Crédit reportable (lignes 44 – 45)	.....

Le soussigné (nom, prénom, qualité) : .....

demande le remboursement de la somme de (en chiffres) :

- à créditer au compte désigné
- à imputer sur une échéance future (joindre l'imprimé n° 3516)

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Cocher selon le choix

À ....., Le .....

Signature :

\* Disponible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou auprès de votre service des impôts

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

**L'inspecteur (1) Le contrôleur (1)** des finances publiques soussigné émet un avis - Favorable (1) au remboursement de la somme  
- Défavorable

De .....

Observations (2) : .....

Code rejet / Adm partielle	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Type de rejet	<input type="checkbox"/> Type de contrôle <input type="checkbox"/>
N° ALPAGE	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

À ....., Le .....  
Signature et cachet d'authenticité :

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.  
 (2) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution. Préciser, le cas échéant, les motifs de rejet total ou partiel du remboursement demandé.

**Le directeur** soussigné autorise le remboursement de la somme de ..... au profit de .....

La présentation d'une caution - a été exigée (1) À ....., Le .....  
- n'a pas été exigée (1) Signature et cachet d'authenticité :

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.

**DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION**

Nature op.	Numéro op.	Date	Nom – signature

**Le comptable** soussigné certifie que l'entreprise demanderesse :  
 (1) - ne figure à aucun titre comme reliquataire dans les écritures du service des impôts des entreprises ;  
- est redevable de la somme de .....  
- au titre de .....

Observations (2) .....

N° d'enregistrement MEDOC	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
---------------------------	--

À ....., Le .....  
Signature et cachet d'authenticité :

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.  
 (2) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution. Préciser, le cas échéant, qu'un avis de compensation n° 3382 est établi.